

Année scolaire 2024/2025

Contribution Familiale obligatoire **1 315,00 €**

À partir du troisième enfant scolarisé dans notre école, -10 % sur ce poste pour chaque enfant

Assurance scolaire MSC obligatoire **9,00 €**

Sauf à nous adresser votre attestation d'assurance scolaire 2024-25 entre le 26 août et le 6 septembre 2024

Cotisation APEL (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) **27,00 €**

Fournitures scolaires/tarif en fonction des classes (entre 10 et 25 €) **25,00 €**

Solidarité (par famille, facultatif) **30,00 €**

Étude (ou garderie pour l'enfant de maternelle) de 16h30 à 17h55/forfait au choix

- f1 : 4 jours par semaine (jours fixes) 450,00 €
- f2 : 3 jours par semaine (jours fixes) 375,00 €
- f3 : 2 jours par semaine (jours fixes) 250,00 €
- Occasionnel/pas d'inscription au préalable 4,50 €

Garderie du matin de 7h10 à 8h du lundi au vendredi

- Forfait 450,00 €
- Occasionnel/pas d'inscription au préalable 4,50 €

Garderie du soir de 18h05 à 19h du lundi au vendredi

- Forfait 450,00 €
- Occasionnel/pas d'inscription au préalable 4,50 €

Cantine (demi-pension) 2024-25/forfait au choix

- f1 : 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8,20 € le repas/137 repas 1123,40 €
- f2 : 3 jours (lundi, mardi et jeudi/jours fixes) : 8,40 € le repas/109 repas 915,60 €
- f3 : 2 jours (jours fixes) : 8,50 € le repas/70 repas 595,00 €
- Occasionnel/pas d'inscription au préalable 8,90 €

Divers

- Carte de sortie/Cahier de liaison : renouvellement ou perte 2,00 €
- Cordon pour la carte de sortie 2,00 €
- Frais supplémentaires possibles :
 -ateliers périscolaires, spectacles, théâtre, séjours, sorties, livres de lecture suivie, matériel détérioré...
- 3^{ème} relance administrative ou comptable** **50,00 €**
- réédition d'un livret scolaire 1,00 €
- en cas d'inscription non prévue à l'étude/garderie ou d'oubli de goûter, un goûter sera fourni 2,00 €

nouveau

Information et mode de règlement de l'engagement financier 2024-25

La facture annuelle comprenant scolarité, cantine, étude (ou garderie), sera adressée vers le 20 septembre 2024 via EcoleDirecte suivant les choix sélectionnés dans le dossier d'inscription en ligne.

Sauf pour les familles ayant choisi le prélèvement automatique, il sera demandé **un versement mensuel**.

• Modes de paiement :

- *par prélèvement automatique* : règlement en **9 fois uniquement**

Autorisation obligatoire à compléter, accompagnée d'un RIB uniquement si changement bancaire ou nouvelle famille.

nouveau Prélèvement le 6 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin.

Attention au rejet : **chaque rejet est facturé 19 € par notre banque à votre charge.**

En cas de changement de RIB, merci de prévenir avant le 20 du mois précédent.

- *par carte bleue (école directe)* : le paiement par carte bleue sur école directe permet de définir le montant souhaité et la date de règlement.

- *par virement (nom de l'enfant à indiquer)*

• Modalités de remboursement :

- *forfait étude, garderie* : pas de remboursement en cas d'absence

Demande de changement en cours d'année, un avoir sera effectué le mois après la date de la demande.

Exemples : date demande 28/01 pris en compte à partir du 01/02

date 05/01 pris en compte à partir du 01/02

- *forfait cantine* : remboursement repas BASE 4,10 € en cas d'absence d'une semaine cumulée en adressant la demande au service comptabilité accompagnée d'un certificat médical.

• Réduction :

3 enfants dans notre école, -10 % sur le poste "Contribution Familiale obligatoire" pour chaque enfant.

• En cas de départ en cours d'année :

- *contribution* : due le mois entier

- *cantine* : au prorata du nombre de repas pris

- *certificat de radiation + livret* : remis une fois la **facture soldée par virement** le dernier jour de présence

Les forfaits sont modifiables une seule fois dans l'année.

**Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou le service comptable.**